

Info.pl@ine

ZOOM SUR



N°153 – 11 avril 2007 – 4 pages

1^{er} fongicide au stade 2 nœuds

Désherbage de post-levée

AGRO-METEO

Les conditions météo restent très printanières, voire estivales pour ce qui est de l'hygrométrie.

Les conséquences pour les cultures restent une avance sur leur développement qui peut conduire à un allongement de la durée de leur fin de cycle, augmentant le risque de développement de parasites.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (floraison)

✓ Ravageurs

La météo actuelle et prévue jusqu'à la fin de semaine est particulièrement favorable aux ravageurs et il va falloir être vigilant.

Charançons des siliques : le nombre des individus observés est en progression. Un traitement des bordures peut s'avérer nécessaire si on les a observés. Un traitement en plein ne se justifie qu'au-delà de 1 charançon pour 2 plantes. Attention à bien respecter la réglementation abeilles.

Pucerons : quelques pucerons cendrés ont été observés. Leur nuisibilité est d'autant plus importante que leur arrivée est précoce par temps sec.

Le seuil de traitement est de 2 colonies par m².

✓ Sclérotinia

Les conditions météo actuelles ne favorisent pas pour le moment le sclérotinia.

La chute des premiers pétales n'est actuellement pas contaminante (pas d'hygrométrie suffisante).

➤ Aujourd'hui, et tant que les conditions météo restent sèches, un traitement contre le sclérotinia ne se justifie pas.

Le SRPV avait signalé la semaine dernière la présence occasionnelle d'**oïdium** en particulier dans le sud du département. Les conditions sèches peuvent être favorables à cette maladie. La présence de cette maladie peut intervenir dans le choix du fongicide qui sera fait pour traiter le sclérotinia (avec une matière active de la famille des triazoles).

BLE (stade : 1 à 2 nœuds dépassé, la F2 est pointante)

✓ Etat sanitaire

Peu d'évolution par rapport à la semaine dernière, excepté pour les parcelles touchées par la Rouille Brune.

Rouille Brune : cette maladie progresse sur des parcelles avec une variété sensible telle que SANKARA. Elle est arrivée au niveau de F4, y compris sur des blés au stade 1^{er} nœud dans le nord du département. Une intervention s'impose. Les triazoles efficaces sur septo (ex : époxiconazole) le sont aussi sur rouille brune.

Oïdium : quelques parcelles en terres séchantes (sables, argilo-calcaires superficiels...), avec une variété sensible (PR22R28, ORVANTIS, APACHE...) portent des pustules d'oïdium jusque sur la F4. Pour ces parcelles, prévoir une triazole efficace contre cette maladie (ex : cyproconazole).

Septoriose : elle est bien présente sur les F6 ou F5. Des symptômes commencent à apparaître sur les F4 (contaminations des pluies d'autour du 20 mars), laissant les 2 dernières feuilles saines.

➤ Une intervention fongicide peut être envisagée dans les prochains jours au stade 2 nœuds (la F2 sera alors pointante). La récolte est encore trop loin pour espérer ne passer qu'avec une seule intervention fongicide.

Penser à gérer les interventions fongicides en fonction du stade et des maladies présentes. En effet, une intervention fongicide trop précoce (1^{er} nœud) ne permettra peut-être pas d'attendre la dernière feuille étalée avant une 2^{ème} intervention.

Programme proposé au stade 2 nœuds :

OPUS 0,2 à 0,4 + Prochloraze 300 g ou (Oïdium) MENARA 0,3 + BRAVO 1 ou FANDANGO S 0,75 ou BELL 0,75

Cette 1^{ère} application permettra d'attendre le stade dernière feuille étalée et épiaison.

Pour les parcelles qui sont particulièrement saines, ne pas intervenir ou éventuellement faire un traitement avec Chlorothalonil 500g.

POIS (stade : 2 feuilles à 8 feuilles)

✓ **Ravageurs**

On observe de plus en plus de thrips et sitones.

Rappel des symptômes : les thrips percent les feuilles de petits trous et on les voit parfois sauter de ci de là. Les sitones croquent les bordures des feuilles et forment ainsi des encoches.

	A surveiller		Seuil de traitement
	Dès le stade	Et jusqu'au stade	
Thrips	levée	l'étalement des premières feuilles	1 thrips/pied dès 80% de levée
Sitones	crosse	6 feuilles	5 à 10 encoches/pied

➤ Prévoir une intervention avec une pyréthrianoïde dès que le seuil est atteint.

Ex : KARATE ZEON 0,0625, KARATE XPRESS 0,125, DECIS EXPERT 0,0625, ou DUCAT 0,25

✓ **Desherbage post-levée**

Cette technique se justifie surtout sur les traitements de prélevée incomplets ou appliqués à dose réduite (ex. PROWL à 1,5 l/ha).

➤ Passer le plus tôt possible dès que les mauvaises herbes sont sorties (pour le gaillet, attendre l'apparition du 1^{er} verticille).

Mélanges	Flore
BASAGRAN SG 0,3 kg/ha + PROWL 400 0,5 l/ha ou 2 passages avec BASAGRAN SG 0,15 kg/ha + PROWL 400 0,25 l/ha	Bonne efficacité sur Renouée des oiseaux Renouée liseron (2 à 3 feuilles maximum) Matricaires, Crucifères, Chénopodes Insuffisant sur Gaillet
BASAGRAN SG 0,3 kg/ha + CHALLENGE 600 0,5 l/ha ou 2 passages avec BASAGRAN SG 0,15 kg/ha + CHALLENGE 600 0,25 l/ha	Bonne efficacité sur Gaillet (de 1 à 3 verticilles) Matricaires, Crucifères, Chénopodes Moyen sur Renouées liseron Insuffisant sur Renouées des oiseaux
BASAGRAN SG 0,15 kg/ha + CHALLENGE 600 0,25 l/ha + PROWL 400 0,25 l/ha 1 ou 2 passages à 8-10 jours d'intervalle (1)	Bonne efficacité sur Renouée liseron, Renouée des oiseaux Gaillet (de 1 à 3 verticilles) Matricaires, Crucifères, Chénopodes

(1) Eviter le mélange TRIPLE en sols de craie très superficiels ou de sables pour des raisons de sélectivité.

A noter que la firme Bayer CropScience ne préconise pas l'utilisation de CHALLENGE 600 dans ces conditions. Ces mélanges restent donc sous la responsabilité des utilisateurs.

Ce rattrapage de post-levée se justifie surtout sur les traitements de prélevée incomplets, ou appliqués à dose réduite (ex : PROWL à 1,5 l/ha), ou sur les parcelles qui n'ont pu être traitées en prélevée en raison des pluies qui ont suivi les semis.

- Passer entre les stades 2 feuilles et 6 feuilles du pois sur des cultures poussantes.
- Passer le plus tôt possible dès que les mauvaises herbes sont sorties (pour le gaillet, attendre l'apparition du 1^{er} verticille).
- **ATTENTION aux levées échelonnées** : dans ce cas-là, préférer la solution à deux passages à 8-10 jours d'intervalle.
- Pour des raisons de sélectivité, ne pas mélanger des antidiocotes avec des antigraminées. Respecter un délai de 6 à 8 jours entre les deux. Commencer de préférence par l'antidiocotes pour agir sur des adventices jeunes.
- Ne pas intervenir en cas de fortes amplitudes thermiques entre le jour et la nuit et avec des températures supérieures à 20°C le jour et inférieures à 10°C la nuit pour des risques de phytotoxicité (c'est le cas aujourd'hui).
- Eviter ces associations derrière un traitement de prélevée à pleine dose, à base de CHALLENGE, RACER ME, CHANDOR, CENTAURE, NIKEYL ou CLINE, NIRVANA.
- Attendre une semaine entre le roulage et le traitement.
- **ATTENTION aux délais avant récolte (DAR)**

Produit	DAR	ZNT
BASAGRAN	90	5
CHALLENGE	90	5
NIRVANA	Voir étiquette	20
PROWL	Voir étiquette	5

En cas de mélange, retenir les valeurs du DAR et de la ZNT les plus élevées.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RESTRICTION D'IRRIGATION 2007

Compte-tenu des déficits pluviométriques successifs de ces trois dernières années, et malgré un début de pluviométrie normale, la recharge des nappes qui n'a débuté que très tardivement n'a pas permis une remontée suffisante des niveaux. Un arrêté cadre du 10 avril 2007 fixe les mesures de restrictions applicables par bassin versant dès franchissement des seuils.

Mesures de restriction :

Dès que les seuils sont atteints, des mesures progressives de limitation et d'interdiction s'appliquent sur le bassin concerné :

	Franchissement du seuil d'alerte	Franchissement du seuil de crise	Franchissement du seuil de crise renforcée
Pour les grandes cultures (prélèvements en retenues collinaires alimentées hors saison sèche non concernés)			
Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement	Interdits de 12 h. à 20 h. et le dimanche de 8 h. à 20 h.	Interdits	Interdits
Prélèvements en forages		Interdits en semaine de 12 h. à 20 h. et du vendredi 8 h. au dimanche 20 h.	Interdits
Pour les cultures légumières et maraîchères (y compris pommes de terre, horticulture et pépinière)			
Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement	Information et sensibilisation aux économies d'eau	Interdits de 8 h. à 20 h.	
Prélèvements en forages		Autorisés	

Nappe de Champigny : les restrictions des usages de l'eau dans les bassins versants correspondant à la nappe du Champigny sont fixées pour le seuil de crise. Un nouvel arrêté de restriction a été signé le 10 avril et concerne 186 communes.

Nappe de Champigny			
ANDREZEL	COURCHAMP	LOUAN-VILLEGRUIS-	SAINT-HILLIERS
AMILLIS	COURPALAY	FONTAINE	SAINT-JUST-EN-BRIE
ARGENTIERES	COURQUETAINE	LUISETAINES	SAINT LOUP DE NAUD
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-	COURTACON	LUMIGNY-NESLES-	SAINT-MERY
REPOS	COURTOMER	ORMEAUX	SAINT-OUEN-EN-BRIE
AUGERS-EN-BRIE	COUTENCON	MACHAULT	SALINS
BALLOY	CREVECOEUR-EN-BRIE	MAINCY	SAMOREAU
BANNOST-VILLEGAGNON	CRISENOY	MAISON-ROUGE	SANCY-LES-PROVINS
BEAUCHERY-SAINT-	CROIX-EN-BRIE	MARLES-EN-BRIE	SAVIGNY-LE-TEMPLE
MARTIN	CUCHARMOY	MAROLLES-EN-BRIE	SAVINS
BEAUTHEIL	DAGNY	MEE-SUR-SEINE	SEINE-PORT
BEAUVOIR	DONNEMARIE-DONTILLY	MEIGNEUX	SERRIS
BERNAY-VILBERT	ECHOUBOULAINS	MELUN	SERVON
BLANDY-LES-TOURS	ECRENNES	MOISENAY	SIGY
BOISDON	EGLIGNY	MOISSY-CRAMAYEL	SIVRY-COURTRY
BOISSETTES	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	MONS-EN-MONTOIS	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
BOISSISE-LA-BERTRAND	FAREMOUTIERS	MONTEREAU-FAULT-	SOIGNOLLES-EN-BRIE
BOMBON	FAVIERES	YONNE	SOISY-BOUY
BREAU	FERICY	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	SOLERS
BRIE-COMTE-ROBERT	FEROLLES-ATTILLY	MONTIGNY-LENCOUP	SOURDUN
CELLE-SUR-MORIN	FERTE-GAUCHER	MORMANT	THENISY
CERNEUX	FONTAINE-LE-PORT	MORTCERF	TOMBE
CESSON	FONTAINS	MORTERY	TOUQUIN
CESSOY-EN-MONTOIS	FONTENAILLES	NANDY	TOURNAN-EN-BRIE
CHALAUTRE-LA-GRANDE	FONTENAY-TRESIGNY	NANGIS	VALENCE-EN-BRIE
CHALAUTRE-LA-PETITE	FORGES	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	VANVILLE
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	FOUJU	ORMES-SUR-VOULZIE	VAUDOY-EN-BRIE
CHAMPDEUIL	GASTINS	OZOIR-LA-FERRIERE	VAUX-LE-PENIL
CHAMPEAUX	GRANDE-PAROISSE	OZOUER-LE-VOULGIS	VERNEUIL-L'ETANG
CHAPELLE-GAUTHIER	GRANDPUITS-BAILLY-	PAMFOU	VERNOU-LA-CELLE-SUR-
CHAPELLE-IGER	CARROIS	PAROY	SEINE
CHAPELLE-RABLAIS	GRETZ-ARMAINVILLIERS	PECY	VERT-SAINT-DENIS
CHAPELLE-SAINT-SULPICE	GRISY-SUISNES	PEZARCHES	VIEUX-CHAMPAGNE
CHAPELLES-BOURBON	GUIGNES	PLESSIS-FEU-AUSSOUX	VILLENEUVE-LE-COMTE
CHARTRETTES	GURCY-LE-CHATEL	POIGNY	VILLENEUVE-LES-BORDES
CHATEAUBLEAU	HAUTEFEUILLE	PONTAULT-COMBAULT	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
CHATELET-EN-BRIE	HERICY	PONTCARRE	VILLIERS SAINT GEORGES
CHATENAY-SUR-SEINE	HOUSSAYE-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE	VIMPELLES
CHATENOY	JOSSIGNY	PROVINS	VOINSLES
CHATILLON-LA-BORDE	JOUY-LE-CHATEL	QUIERS	VOISENON
CHATRES	JUTIGNY	RAMPILLON	VOULTON
CHAUMES-EN-BRIE	LAVAL-EN-BRIE	REAU	VULAINES LES PROVINS
CHENOISE	LECHELLE	ROISSY-EN-BRIE	VULAINES-SUR-SEINE
CHEVRY-COSSIGNY	LESIGNY	ROZAY-EN-BRIE	YEBLES
CLOS-FONTAINE	LIEUSAIN	ROUILLY	
COMBS-LA-VILLE	LIMOGES-FOURCHES	RUBELLES	
COUBERT	LISSY	RUPEREUX	
COULOMMIERS	LIVERDY-EN-BRIE	SAINT BRICE	
COURCELLES-EN-BASSEE	LIVRY-SUR-SEINE	SAINTE-COLOMBE	
	LIZINES	SAINT-GERMAIN-LAVAL	
		SAINT-GERMAIN-LAXIS	

Nappe de Beauce : le coefficient de réduction des prélèvements a été fixé cette année à 0,65.

L'ensemble des mesures de restriction fixées par l'arrêté est disponible sur le site Internet de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
 et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites